

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 JUILLET 2021 A 19H

Le quinze juillet deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. René BEYLOT, Maire.

Présents : M. BEYLOT René, M. FAURE Daniel, Mme FOVEAU Claudine, M. GEAY Pierre, Mmes FONTAINE Aurélie, MERIGOT Claire, M. PELIN Sylvain, Mmes AVELINE Laura, MOUSSELIN Marie-Pierre, MM SCHIRMER Bruno, CHANTEL Gérôme, ARCHASSAL Didier, Mme DELARRAS Sandrine

Absents : M. DE L'ESTOILLE Bruno

Secrétaire de séance : Claire MERIGOT.

~~~~~

### **EXTENSION DE LA REGIE DES RECETTES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'étendre la régie de recettes aux festivités liées à la Saint Fiacre, à savoir : marché du terroir et repas.  
De mandater monsieur le Maire pour la réalisation de cette extension.

### **TARIFS CANTINE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la revalorisation des tarifs de la cantine comme suit :

Repas enfant : 2.35€

Repas adulte : 4.40€

Ces tarifs seront applicables à compter du 01 septembre 2021.

### **TARIFS ACCEUIL PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la revalorisation des tarifs de l'accueil qui seront applicables à compter du 01 septembre 2021.

Forfait pour 6 présences et plus par semaine 8.70€

Nombre de présences inférieures à 5 par semaine 1.75€

Non inscrit 3.80€

Retard du soir 4.00€ (inchangé)

### **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DETTE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente une demande de remise gracieuse d'un montant de 336.84€ concernant une dette assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de donner une suite favorable à cette demande de remise gracieuse et mandate monsieur le Maire pour notifier à l'intéressée cette décision.

## **APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU**

Après en avoir délibéré par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION le conseil municipal :

- Décide d'approuver la modification apportée au projet du PLU
- Décide d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Indique que le dossier du PLU est tenu à disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Indique que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération produira ses effets juridiques compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

## **PORTAGE FONCIER PAR L'EPS SMAF Auvergne**

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une erreur s'est glissée dans le libellé des références cadastrales, il y a lieu de rectifier la délibération n°38-2021 en date du 15 juin 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de procéder à la rectification des références cadastrales des parcelles concernées :

B02.890, 891, 892 et 893

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **LITIGE COMMUNE / RENAULT**

Monsieur le Maire informe du litige avec la famille RENAULT concernant le bornage qui empiète sur la propriété. Mme RENAULT souhaite refaire sa clôture et demande à ce que le bornage soit refait sur les limites correspondant à l'achat de sa maison.

Le terrain va donc être redimensionné et il est possible que la Mairie ait à racheter quelque m<sup>2</sup>.

### **LOGEMENT COMMUNAUX**

#### **Pour informations**

M. le Maire informe du départ de M. PRESSICI de son logement situé cours des Tonnelier. L'état des lieux de sortie se déroulera le 21 juillet 2021 avec la commission logement.

Il rappelle que le logement était neuf lors de son intégration dans les lieux. Plusieurs personnes se sont déjà positionnées pour visiter ce logement vacant.

M. PRIEUR qui occupe le logement de la mairie a également posé son préavis et quittera les lieux en octobre. Le Logement de M. PRIEUR sera pour sa part transformé afin d'agrandir les espaces de la mairie.

## **MULTIPE RURAL AUX VENDENGEURS**

Mme ROUSSEL ne rouvrira pas en septembre. Une location gérance pourrait s'envisager.

Compte tenu de cette situation il est envisagé de mettre Mme ROUSSEL face à ses responsabilités allant jusqu'à la résiliation de son bail, lui faire estimer son fonds de commerce et envisager pour la suite de l'activité une location gérance en lieu et place.

Pour information, sur le même sujet, l'Auberge du Val d'Allier va être vendue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

## **RAPPORTS SOCOTEC**

Suite à l'intervention de la SOCOTEC nécessité de travaux ont été mises en avant :

| <b>LIEUX</b>                | <b>MISSIONS A REALISER</b>                                                                    |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cantine Salles Associations | Installation de prises électriques dans le but de supprimer les blocs multiples sur rallonges |
| Mairie                      | Remplacement ou réparation de l'éclairage de sécurité à l'entrée et dans la salle de conseil  |
| Eglise                      | Installation d'un éclairage de sécurité                                                       |
| Salle polyvalente           | emplacement ou réparation de l'éclairage de sécurité                                          |

M. Bruno SCHIMER en profite pour parler du rapport SOCOTEC du Foot. Il a été demandé de consolider les poteaux du but. Il est décidé de ne pas faire les travaux mais d'afficher un message d'alerte interdisant de se suspendre au poteau.

## **ECOLES**

Il est rappelé que Mme DE MEERLEER a effectué la demande d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un revêtement pour le tableau Velléda, de refaire la peinture sous le préau et d'un panneau de basket.

Il est prévu que le SIVOP s'occupe de fournir l'ordinateur et l'imprimante. La Mairie s'occupera du tableau Velléda et de la peinture sous le préau. Le panneau de basket reste à l'étude.

Concernant l'école de Contigny, deux personnes dont l'une dépend de l'éducation nationale et l'autre dépend du SIVOP ont des relations professionnelles très dégradées. Une réunion avec les inspecteurs, les membres du SIVOP et le Maire de Contigny concernant la personne dépendant de l'éducation Nationale a eu lieu. La situation devrait évoluer.

Il est demandé au niveau du SIVOP d'aller dans le même sens afin que la situation s'apaise pour le bien-être des enfants.

La rentrée est prévue avec 1 ou 2 enfants en plus. Il n'y a aucun problème d'effectif au niveau du RPI.

Mme DINET n'a pas renouvelé son contrat. Le recrutement d'une personne pour la remplacer est nécessaire. Mme DINET était à mi-temps. Il est prévu l'embauche d'une personne à temps complet pour le remplacement de Mme DINET et Mme GRANSEIGNE en mi-temps thérapeutique jusqu'aux vacances de la Toussaint. Par la suite un service civique serait une option envisageable.

## *MANIFESTATION 2021*

Plusieurs manifestations sont prévues :

- Le Théâtre de Bourbon du 07 au 15 août 2021 au Château de la Chaise
- Le Festival viticole et Gourmand le mardi 17 août 2021
- La Saint Fiacre

Lors du festival viticole une marche avec pause gourmande et un repas froid sera proposée au Château de la Chaise.

M. ARCHASSAL soulève le problème du pass sanitaire. Il sera nécessaire de se munir d'un lecteur QR Code avec l'application Tous anti covid.

Plusieurs producteurs seront présents pour le marché de la Saint Fiacre :

- La rôtisserie de St Pourçain avec une grande paëlla.
- Les champignons de Vernusse
- La boulangerie
- La cuisine vietnamienne

Il est nécessaire de définir qui fera quoi pour les manifestations festives. Pour se faire Mme Claudine FOVEAU fait passer un tableau afin de connaître les disponibilités de chacun pour toutes les festivités. Une réunion sera organisée le mardi 20 juillet 2021.

A Monétay - sur -Allier, le 20 juillet 2021

Le Maire, René BEYLOT.